

LES INFOS DE DECEMBRE



Générations Mouvement
Fédération 17
1 boulevard Vladimir
17106 SAINTES
gmouv17@orange.fr
0546975073
Le secrétariat sera fermé du 16
décembre 2021, au 31 décembre 2021.
Merci pour votre compréhension



Le 08 Avril 2022
Pont l'abbé d'Arnoult



Générations
Mouvement
Les Aînés Ruraux
FÉDÉRATION DE
CHARENTE-MARITIME



Mesdames et Messieurs,

La fin de l'année approche à grands pas, il sera bientôt temps de tourner une nouvelle page pour se souhaiter une bonne année 2022.

Malgré tout, Nous voici à nouveau confrontés à une fin d'année particulière, et nous sommes conscients de la prudence à adopter et en pensant à l'an dernier à cette même époque, ou nous étions privés de bien plus encore, nous nous devons de relativiser et d'essayer d'être optimistes.

Nouvelle est l'année

Nouveaux sont les espoirs

Je profite de ce message pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'Année en famille.

Le Président, Michel NADAUD

Il ne faut pas chercher à rajouter des années à sa vie - mais plutôt essayer de rajouter de la vie à ses années.

Citation de John Fitzgerald Kennedy

MARDI 15 FEVRIER 2022

- Rendez-vous salle des Fêtes de St Savinien à 8 h. inscription jointe au flash info



Covid-19 : un numéro vert pour la vaccination à domicile des personnes âgées



Afin d'améliorer la vaccination contre le Covid-19 chez les personnes de plus de 80 ans, un nouveau numéro vert a été mis en place pour faciliter la prise de rendez-vous de la vaccination à domicile ou chez un professionnel de santé. Ce numéro s'inscrit dans le cadre du dispositif d'« aller vers » pour aider les personnes âgées à se faire vacciner. Quel est le numéro à appeler ? Comment ça marche ? Le point avec *Service-Public.fr*.

Le numéro vert 0 800 730 957, accessible gratuitement, tous les jours, de 6h à 22h permet aux personnes de plus de 80 ans de prendre rendez-vous (première ou deuxième injection ou dose de rappel)

- à domicile : le conseiller organise avec l'accord de la personne, le rendez-vous (jour, heure, lieu) en contactant un professionnel de santé habilité à vacciner ;
- ou directement chez un professionnel de santé habilité à vacciner : le conseiller prend alors rendez-vous et organise, si nécessaire, le transport jusqu'au lieu de vaccination.

COVID 19 - PASS SANITAIRE



Pass Sanitaire – Obligations – Contrôle

La LOI n°2021-689 du 31-05-21, relative à la gestion de sortie de crise sanitaire, a mis en place l'obligation de présenter un Pass Sanitaire (numérique ou papier) pour pouvoir accéder à certains lieux recevant du public.

Une liste des lieux (extérieurs ou intérieurs) est fixée dans la Loi et ses Décrets d'application. Pour les associations, les salles mises à disposition par les municipalités, classées E.R.P (Etablissement Recevant du Public) font partie de cette liste.

Le Pass Sanitaire concerne l'accès à un lieu, mais pas l'activité pratiquée en elle-même (qui peut par contre être soumise à des obligations de protection sanitaire « gestes barrière » telles que le port du masque, la distanciation, la mise à disposition de gel hydroalcoolique).

Cette obligation de présentation du Pass Sanitaire s'impose à toute personne qui souhaite accéder au lieu, l'obligation de contrôle de la possession dudit Pass Sanitaire incombant au responsable (permanent ou temporaire) du lieu mis à disposition.

Le responsable de l'association organise ce contrôle en utilisant l'application « Tous Anti Covid Vérif », qui est téléchargeable sur Smartphone. Il désigne la ou les personnes en charge de ce contrôle (liste de désignation avec date et horaire).

Le contrôle ne porte que sur la validité du titre présenté et n'autorise pas le contrôle de l'identité du détenteur.

En cas d'opposition au contrôle, ou de doute sérieux sur le document ou le Pass numérique présenté, il doit être fait appel aux services de Police ou de Gendarmerie compétents (appel au 17).

Tout manquement à ces obligations lors du contrôle par ces services peut se traduire : par une amende simple en cas de refus de présentation de document, une procédure pour utilisation frauduleuse d'un Pass sanitaire, et pour l'association organisatrice (de la réunion, de l'activité) une très forte amende, voire en cas de récidive outre une amende plus forte, une interdiction administrative.

Pour tout savoir sur le Pass Sanitaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15121>

Mutualia Alliance Santé Générations Mouvement 17



**Mutualia santé
CFR**

**Mutualia,
la complémentaire santé
proche des seniors !**

Mutualia, en partenariat avec la **Confédération Française des Retraités**, a élaboré une complémentaire santé qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

- ▶ 3 formules au choix qui vous protègent efficacement
- ▶ Un espace adhérent en ligne et une application mobile.
- ▶ Un service relation adhérent téléphonique disponible pour répondre à vos questions :

**du lundi au jeudi
de 8h30 à 17h30
et le vendredi
de 8h30 à 17h.**

- ▶ De nombreux services inclus et offres exclusives de nos partenaires en optique, appareillage auditif et téléassistance.



**Plus d'informations
dans vos agences de proximité :**
**Saintes, La Rochelle, Marennes, Jonzac
et Saint-Jean d'Angély**
Sur rendez-vous.

Nouveau : avec votre droit à résiliation infra-annuelle, vous pouvez changer de complémentaire santé à tout moment.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les modalités.

Tél. 05 46 90 07 07
www.mutualia.fr



Entre nous, c'est humain